

N° 8523<sup>14</sup>

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

---

**PROJET DE LOI**

**relative au soutien aux bibliothèques publiques  
et spécialisées**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ÉTAT**

(30.6.2026)

*Le Conseil d'État,*

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 17 juin 2026 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**relative au soutien aux bibliothèques publiques  
et spécialisées**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 17 juin 2026 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 17 juin 2025 ainsi que 27 mars 2026 ;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 19 votants, le 30 juin 2026.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Pour le Président,*  
*Le Vice-Président,*  
Alain KINSCH

